

Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Tous salariés des entreprises et intermédiaires d'assurances devant respecter la loi Sapin 2.

Pour obtenir quoi ?

Des compétences visées par l'arrêté du 26 septembre 2018 : maîtriser les mesures de prévention et de conformité appliquer les règles de lutte contre la fraude.

Quels objectifs pédagogiques ?

Rappeler pourquoi la lutte contre la corruption est une priorité pour votre entreprise

Aider à identifier les situations à risques et sanctions encourus en cas de non-respect

Présenter les mesures du dispositif anticorruption à mettre en oeuvre

Savoir réagir face à des situations réelles

Quelles méthodes mobilisées ?

Apport théorique et pratiques pour faciliter l'apprentissage ; Cas pratiques pour application immédiate ; Fiche de mises en situation pour retenir l'essentiel

Quels sont les prérequis ?

Aucun en particulier.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qui anime cette formation ?

Patrick ROLLIER,

Spécialiste de la lutte contre la fraude externe en assurance de personnes, il a développé une véritable expertise en presque 15 ans de carrière. Il a principalement exercé au sein du groupe Malakoff Médéric, puis Malakoff Médéric-Humanis.



La formation en pratique...

Quand et où ?

18 mai 2026

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1 350 € HT + TVA 20%, soit 1 620 € TTC.
Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Qu'allez-vous apprendre ?

Notions clés, types et acteurs de la corruption

- Qu'est-ce que la corruption ?
- Les différents types et acteurs de la corruption
- Quelques définitions de faits de corruption
- La notion de trafic d'influence
- Quelques faits de trafic d'influence

Connaitre la loi Sapin 2, ses mesures et sanctions

- Qu'est-ce que la loi Sapin 2 ?
- Qui est concerné par la loi ?
- Quelles sont les obligations en matière d'anticorruption ?
- Quelles sanctions encourent les entreprises et les personnes en cas de non-respect ?

Mettre en place un dispositif anticorruption conforme

- Le périmètre d'application et la valeur juridique des recommandations de l'AFA
- Les principales évolutions apportées au dispositif par l'AFA
- Mettre en place le pilier 1-Instance dirigeante
- Mettre en place le pilier 2- Cartographie des risques de corruption
- Mettre en place le pilier 3- Gérer les risques, prévenir, détecter, remédier

Cas Pratiques : quelle méthodologie retenir pour concevoir le code de conduite, l'évaluation des tiers

Savoir réagir face à des situations de corruption

- Identifier les situations à risque
- Adopter les bons réflexes quand vous êtes victime ou témoin d'une situation à risque
- Réagir face à 7 scénarios de corruption

Mises en situation : quelles vigilance /actions adopter dans les scénarios de corruption suivants :

- Scénario n°1 : Offre de cadeaux
- Scénario n°2 : Invitation par un fournisseur
- Scénario n°3 : Conflit d'intérêts avec un prestataire
- Scénario n°4 : Sponsoring d'un événement sportif local
- Scénario n°5 : Recrutement des collaborateurs
- Scénario n°6 : Relation d'affaire avec un fournisseur mis en cause pour des faits de corruption

Le contrôle de l'Agence française anticorruption (AFA)

- Le déroulement d'un contrôle de l'AFA

Pour en savoir plus : publication de l'AFA : Fiche périmètre des contrôles et synthèse des résultats

 **Chaque participant se munira d'un ordinateur portable pour les travaux pratiques.**

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.